



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-MALO
SAID 1ER SECTEUR
38 BD DES DEPORTES
35417 SAINT-MALO CEDEX

3119-023225-0078-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 77 292 516 417

Référence de l'avis : 24 35 A352278 15
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

40 LA ROCHE

35190 TREVERIEN

Numéro FIP : 350 96 70 7808887789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 35049

GOURON PHILIPPE
40 LA ROCHE
35190 TREVERIEN

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP SAINT-MALO
SAID 1ER SECTEUR
38 BD DES DEPORTES
CS 31702
35417 SAINT-MALO CEDEX

Revenu fiscal de référence : 8 569
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : GOURON

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Pensions, retraites, rentes	9 521			
Abattement spécial de 10%	952			
Salaires, pensions, rentes nets	8 569			8 569
Revenu brut global.....				8 569
Revenu imposable				8 569
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû (53):				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25)				8 569
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	0,00%			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
TREVERIEN
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-MALO
38 BD DES DEPORTES CS 31702
35417 SAINT-MALO CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

3625-013872-0046-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 77 292 516 417
Référence de l'avis : 24 35 4557653 05

GOURON PHILIPPE
GOURON MICHEL
40 LA ROCHE
35190 TREVERIEN

Numéro de propriétaire : 345 G00185 R

Département d'imposition : 35
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 345
TREVERIEN

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 35049

Somme à payer

434,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP SAINT-MALO
38 BD DES DEPORTES CS 31702
35417 SAINT-MALO CEDEX
Tél : 02 99 40 67 90

• pour le montant de votre impôt :

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace
particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024,
sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MB62QJ	PROP/INDIVIS	GOURON PHILIPPE MICHEL CLAUDE
MCLG66	PROP/INDIVIS	GOURON MICHEL JEAN EDOUARD ALPHONSE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	41,89 %	%	%	0,0829 %	%	%	
	Taux 2024	41,89 %	%	0,75 %	0,0797 %	%	%	
	Adresse	40 LA ROCHE						
	Base	946		946	946			
	Cotisation	396		7	1			404
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	382		-	1			
	Cotisation 2024	396		7	1			404
	Variation	+3,66 %	%	- %	0 %	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	47,25 %	%	2,53%	26,42%	0,189%	10,40%	%	
	Taux 2024	47,25 %	%	2,53%	26,42%	0,182%	10,70%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	28		28			35		
	Cotisation 2023	13		1			4		
	Cotisation 2024	13		1			4		18
	Variation	0 %	%	0%	%	%	0 %	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 48663 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 7 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrevement Habitation principale Dégrevement JA État Dégrevement JA Collectivité			12
Références administratives : 350 21 111 049 345 345 Z J					Montant de votre impôt			434

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*198-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.